



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 AVRIL 2023

Date de convocation

30 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

30 MARS 2023

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{er} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET Adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence ANDERLIN, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, Conseillers Municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

Étaient Absents excusés :

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.
Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

N° DEL-23-21

Objet

Signature d'une
convention
opérationnelle entre
la ville et
l'Etablissement
Public Foncier.

Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 avril 2023

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L321-1 et suivant et R321-1 et suivants,

Vu la délibération N°2019-093 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France approuvant le Programme Pluriannuel d'Intervention en date du 29 novembre 2019,

Vu le projet de convention opérationnelle ci-annexé,

Considérant l'étude Mutabilis qui a permis la réalisation d'une esquisse programmatique générale et d'un schéma de prévision opérationnelle sur la zone centre-ville pour un projet de parc urbain et des zones de renouveau immobilier.

Considérant qu'il convient de mobiliser les outils permettant la mise en œuvre de ce projet, notamment en terme de recyclage foncier entre le sud de la Rhônelle, le boulevard Fabien Thiémé et la rue Adrien Weil.

Considérant que l'EPF a pour mission d'accompagner les collectivités ayant la volonté de maîtriser leur foncier et de recycler les espaces dégradés, par le biais :

- D'une ingénierie spécialisée,
- D'une capacité de financement des acquisitions, du portage et gestion des biens pour le compte de la collectivité,
- De la prise en charge partielle des travaux de remise en état ou déconstruction, dépollution des sites,
- De la participation financière permettant de réduire la charge foncière (prise en charge partielle des travaux et minoration des prix de cession) en vue de la réalisation de futurs projets urbains,

Considérant que le projet municipal s'inscrit dans les objectifs du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 de l'Etablissement Public Foncier,

Considérant que le projet de convention ci-joint comporte deux périmètres opérationnels d'intervention, les modalités d'intervention, les engagements réciproques ville/ Etablissement Public Foncier ainsi que les matrices budgétaires correspondantes pour une durée de 9 ans,

Considérant la compétence de l'Etablissement Public Foncier à mener une mission de veille foncière, d'expertise financière, d'évaluation et ajustement permanent des éléments budgétaires en fonction de l'évolution de l'état des sites visés,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier pour procéder aux acquisitions, assurer le portage et la gestion des biens acquis, procéder aux opérations de démolition / remise en état des sites et procéder à leurs cessions,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention opérationnelle, tout document nécessaire à son exécution ainsi que ses avenants.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

S'LO

ID : 059-215903832-20230405-DEL_23_21-DE

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA



[Handwritten signature of Jean-Yves NAVA]

Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du

le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



[Handwritten signature of Jean-Noël Verfaillie]